

Article

« Sous-spécification, accord et pronoms en arabe »

Abdelkader Fassi Fehri

Revue québécoise de linguistique, vol. 22, n° 1, 1992, p. 117-143.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602755ar>

DOI: 10.7202/602755ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

SOUS-SPÉCIFICATION, ACCORD ET PRONOMS EN ARABE*

Abdelkader Fassi Fehri

1. Introduction

Dans cet article, nous proposons de rendre compte des différentes distributions des formes pronominales arabes *huwa* «lui», *hiya* «elle», *hunna* «elles», etc. soit en opérant une sous-spécification des traits phi portés par ces formes (c'est-à-dire Pers, Nb et Gr), soit en spécifiant (maximalement) ces traits¹. Nous analysons trois contextes essentiels où les formes *H* sont utilisées:

- a. en tant que *pronom personnel* (spécifié pour Pers, Nb et Gr).
- b. en tant que *copule* (pronominale) dans une phrase nominale (non spécifiée pour Pers, mais spécifiée pour Nb et Gr).
- c. en tant que *pronom explétif* (pouvant être soit non spécifié pour tous les traits phi, soit spécifié pour le Gr, ou le Nb et le Gr, mais pas pour la Pers).

Nous montrons que la spécification des traits phi peut être contextuelle, et non pas nécessairement lexicale. Les traits sont activés dans la forme pronominale grâce en particulier aux propriétés de l'accord (= AGR) dans la langue. Par ailleurs, une hiérarchie est observée dans la spécification des traits.

L'article est organisé comme suit. Dans la section 1, nous examinons les contextes où les formes *H* sont partiellement ou totalement spécifiées. Dans la section 2, nous analysons les corrélations possibles entre les propriétés de l'accord et celles

* Cet article a bénéficié de remarques et suggestions de la part de lecteurs de la *Revue québécoise de linguistique*, qui ont permis d'en améliorer le contenu. Qu'ils en soient remerciés.

¹ Les formes *H* désignent les termes pronominaux *huwa* «lui», *hiya* «elle», *hunna* «elles», etc. Les abréviations suivantes sont aussi adoptées: Pers = Personne, Nb = Nombre, Gr = Genre, pl = pluriel, sg = singulier, masc = masculin, fem = féminin, indic = indicatif, subj = subjonctif, nom = nominatif, acc = accusatif, gen = génitif.

des explétifs. La section 3 intègre les généralisations défendues dans une théorie de spécification des traits phi.

2. Spécification et sous-spécification

Cette section est consacrée à l'examen des principaux usages des formes H en arabe et de leurs propriétés. Il y est établi que la base lexicale de ces formes n'est spécifiée tout au plus que partiellement et que les valeurs des traits phi varient selon le contexte.

2.1 Pronoms personnels et copules

Considérons la phrase suivante:

- (1) a. huwa ḡakiyy-un
 lui intelligent-nom
 Il est intelligent.

Dans cette construction, la forme H est interprétée comme pronom personnel de troisième personne du masculin singulier. Ces valeurs positives des traits phi s'opposent aux valeurs portées par d'autres pronoms personnels (tels que par exemple *?antunna* «2e pers. fém. pl.»). Il est raisonnable de penser que la spécification des valeurs des traits de *huwa* (contrairement à celle de *?antunna*) est forcée par le contexte. Puisque le pronom H reçoit le rôle thématique du sujet dans cette construction, il doit être une expression référentielle. La sous-spécification des traits phi empêcherait le pronom de fonctionner comme un argument (ou une expression saturée), auquel cas la construction serait rejetée par le Théta-Critère².

² Pour une théorie de la saturation liée au Théta-Critère, voir Higginbotham (1985). Il est à noter qu'il n'existe pas de lecture de (1) qui serait parallèle à l'anglais «it is clever» ou au français «c'est intelligent». De ce point de vue, «huwa» se comporte comme le «il» français. Nous y reviendrons plus bas.

Par ailleurs, il n'y a pas de raison de traiter «huwa» ici comme une copule identifiant un pro nul, comme le suggère un lecteur de la *RQL*. En AS, la copule «huwa» est exclue des phrases nominales prédicatives, comme l'illustrent les exemples suivants:

- (i) ?anta (*huwa) ḡakiyy-un
 toi (*lui) intelligent-nom
 Tu es intelligent.
- (ii) r-rajul-u (*huwa) ḡakiyy-un
 l'homme-nom (*lui) intelligent-nom
 L'homme est intelligent.

Soit maintenant les phrases suivantes:

(2) l-junuud-u humu l-masʔuul-uun
 les-soldats-nom eux les-responsables-nom
 Les soldats sont les responsables.

(3) ʔanta huwa l-masʔuul-u
 toi lui le-responsable-nom
 Tu es le responsable.

Dans ces contextes, l'occurrence du pronom H est optionnelle. En outre, bien que ce dernier s'accorde en Nb et en Gr avec le sujet de la phrase, comme le montre (2), aucun accord en Pers n'a lieu, comme l'illustre (3). À noter également que la construction (4), où il y a accord en Pers, est agrammaticale:

(4) *ʔanta ʔanta l-masʔuul-u
 toi toi le-responsable-nom
 Tu es le responsable.

Nous supposons que H est engendré, dans ce cas, sous INFL, c'est-à-dire la flexion clausale (ou I)³. Le Nb (et le Gr) est légitimé par l'accord Spec-tête avec le sujet. Quant au trait de Pers, il n'est pas activé ici. Sa légitimation n'est pas similaire à celle du Nb ou du Gr.

Rouveret (1991) a montré que la Pers en gallois est légitimée par le Temps, alors que le Nb ne l'est que par incorporation à partir d'un pronom. Pareillement, Fassi (à paraître) a montré que le Nb est légitimé par l'accord Spec-tête, alors que le trait de Pers n'est réalisé que dans les contextes où les traits de Temps (= T), de Mode (= M) ou d'Aspect (= A) sont spécifiés. Ces généralisations sont confirmées quand il s'agit de rendre compte de la lexicalisation des copules pronominales et verbales arabes. La copule pronominale lexicalise le Nb et le Gr, alors que la copule verbale (qui porte le trait de Pers) n'est réalisée que lorsqu'une spécification de TMA est requise. Ainsi, la phrase (1) exprime un présent statif, sans que la flexion temporelle soit réalisée, alors que l'introduction de la copule verbale (fléchie pour la

³ Une proposition similaire est faite pour l'hébreu dans Rapaport (1987) et Penner (1988), entre autres. L'occurrence de la copule est limitée aux phrases nominales identificationnelles au sens de Milsark (1976), où le NP prédicatif est nécessairement défini. Pour plus de détails, voir Fassi (à paraître).

Pers) est nécessaire pour exprimer un présent habituel, par exemple. Ceci est illustré par (5)⁴:

- (5) y-akuun-u r-rajul-u mariiq-an fii ?awqaat-in mu^cayyanat-in
 3-est-indic l'homme-nom malade-acc dans moments-gen déterminés-gen
 L'homme est malade dans des moments déterminés.

En résumé, nous pouvons dire que la forme H, engendrée sous I et fonctionnant comme copule, ne porte pas de valeur pour le trait de Pers, contrairement à celle qui est utilisée comme pronom personnel. La structure d'une phrase comme (4) est alors quelque chose comme (6):

- (6) [IP ?anta [I huwa [I-mas?uul-u]]]

Dans cette structure, I (ou AGR dans I) est spécifié pour le Nb et le Gr seulement.

2.2 Constructions explétives

Dans cette sous-section, nous analysons les emplois explétifs des formes H. Nous montrerons que ces formes peuvent être spécifiées pour le Gr, ou le Nb et le Gr, mais pas pour la Pers. Par ailleurs, ces formes peuvent n'être spécifiées pour aucun trait.

Comme le *ce* français ou le *it* anglais, *huwa* peut apparaître comme sujet d'une phrase normalement classée comme identificationnelle. Comparer (7) et (8)⁵:

- (7) a. huwa l-kasal-u
 lui la-paresse-nom
 C'est la paresse.

⁴ Dans cette forme, c'est le préfixe qui dénote la Pers. Les verbes fléchis sont considérés comme porteurs de Pers, par comparaison avec les adjectifs ou les participes (de nature adjectivale) qui sont fléchis pour le Nb et le Gr, mais pas pour la Pers. En fait, le trait de Pers des formes de 3e Pers n'est pas nécessairement spécifié dans les cas suivants:

- (i) quand le sujet du verbe n'est pas pronominal, comme dans l'exemple (5).
 (ii) quand le sujet du verbe est un explétif.

Dans les deux cas, il n'y a pas de raison de penser que le sujet porte un trait de Pers, qu'il transmet au prédicat. Voir plus bas, section 3.

⁵ Pour une classification des phrases copulaires, voir Milsark (1976), entre autres. Il est à noter que la construction (7b) peut être également interprétée comme phrase identificationnelle où «hiya» est pleinement référentiel. L'interprétation est alors: «elle est ma voisine». Nous nous intéressons uniquement à la lecture non référentielle ici, l'autre lecture étant traitée par le même mécanisme que celui qui traite le pronom dans (1).

- b. hiya jaarat-ii
elle voisine-mienne
C'est ma voisine.

- (8) a. C'est la paresse.
b. It is my friend.

Cependant, le *huwa* explétif diffère de *ce* et de *it* en ce sens qu'il ne peut pas être le sujet d'une phrase prédicative, d'où l'agrammaticalité de (9)⁶:

- (9) a. *huwa ġariib-un
lui étrange-nom
C'est étrange.
b. *huwa ʔustaad-un
lui professeur-nom
C'est un professeur.

Par contre, les équivalents français et anglais de (9) sont bien formés:

- (10) a. C'est un professeur.
b. It is strange.

Le comportement de *huwa* dans (9) se rapproche plutôt de celui du *il* français dans son emploi impersonnel:

- (11) a. *Il est étrange.
b. *Il est un professeur.

Les faits examinés indiquent donc que *ce* peut fonctionner à lui seul comme un argument (démonstratif), alors que *huwa* ne le peut pas. Par contre, *huwa* ne peut être argumental ou thématique que lorsqu'il appartient à une chaîne clausale, comme c'est le cas dans (12)⁷:

⁶ Bien entendu, seule la lecture explétive des constructions (9a) et (9b) est exclue. Ces phrases peuvent être interprétées référentiellement, c'est-à-dire comme «il est étrange» et «il est professeur».

⁷ Nous avons introduit un complémentateur (ʔinna) pour forcer l'apparition de l'explétif. Autrement, l'explétif est normalement omis, son occurrence étant de faible acceptabilité, comme illustré par la paire suivante:

- (i) ġariib-un ʔan t-aquul-a haadaa
étrange-nom que 2-dis-subj cela
Il est étrange que tu dises cela.
(ii) ? huwa ġariib-un ʔan t-aquul-a haadaa
lui étrange-nom que 2-dis-subj cela
Il est étrange que tu dises cela.

- (12) ?inna-hu ?ariib-un ?an t-aquul-a haadaa
 que-lui étrange-nom que 2-dis-subj cela
 C'est qu'il est étrange que tu dises cela.

Ce comportement est partagé par le *il* français. Cependant, *huwa* diffère du *il* en ce qu'il peut apparaître comme sujet d'une phrase identificatonnelle, comme (7), alors que *il* ne le peut pas:

- (13) a. *Il (elle) est la paresse.
 b. *Il (elle) est ma voisine.

2.3 H en tant que prédicat

Pour rendre compte des distributions explétives de *huwa* discutées plus haut, nous supposons que ce dernier est engendré en D-structure et qu'il y occupe la position de *prédicat* de la phrase nominale, et non celle d'argument. Plus tard, H est déplacé en position de sujet, c'est-à-dire en S-structure. Cette analyse développe et étend une idée émise par Moro (1991) dans le but de traiter les phrases existentielles anglaises où *there* occupe une position initiale. Selon cet auteur, le *there* dans *There is a man* doit être traité comme un prédicat qui monte en position sujet, et non comme un sujet source, à l'instar de *there* dans *A man is there*. Dans les deux cas, le sujet en D-structure est *a man*, même si l'ordre de la phrase copulaire est inversé dans la première phrase. S'il est correct de traiter les constructions de (7) comme des *phrases prédictives inversées* au sens de Moro (et non comme des phrases à ordre canonique), *huwa* y fonctionnerait alors comme prédicat et serait limité à cette position dans sa lecture explétive. En ce sens, il aurait un comportement (partiellement) similaire au *ce* français, qui peut fonctionner comme prédicat, même s'il se distingue de celui-ci par le fait qu'il ne peut pas fonctionner à lui seul comme argument. Cette limitation le rapproche de *il*, dont il se distingue du fait que ce dernier ne peut pas fonctionner comme prédicat, d'où l'agrammaticalité de (13).

L'hypothèse du prédicat rend ainsi compte directement de la différence de jugement de grammaticalité entre (7) et (9). Si le H explétif (non clausal) est limité à la position de prédicat, l'agrammaticalité de (9) est prédictible. Deux prédicats y figurent sans qu'il y ait de sujet. Ces structures sont donc exclues d'abord parce qu'elles ne sont pas engendrables (vu l'absence de source dérivationnelle pour l'un des prédicats) et ensuite parce qu'elles ne contiennent pas de sujet, en violation du Principe de Projection Étendu proposé par Chomsky (1982). Par contre, les

constructions données en (7) sont grammaticales. À supposer que ces dernières soient analysées comme des phrases prédicatives, le NP en seconde position fonctionnerait comme un sujet thématique référentiel, alors que le NP en position initiale aurait pour origine la position de prédicat. C'est cette nature prédicative qui distinguerait *ce* du *il* français, le premier (mais pas le second) ayant la capacité de fonctionner comme prédicat, comparer (10a) et (11b). En outre, le *huwa* arabe partagerait avec le *ce* français la propriété distributionnelle discutée⁸.

Le statut prédicatif de *huwa* dans ces constructions est corroboré par des faits d'accord. Étant un prédicat, H s'accorde avec le sujet de la phrase nominale (inversée) en Gr et en Nb, comme le montre le contraste suivant⁹:

- (14) a. hum l-junuud-u
 eux les-soldats-nom
 Ce sont les soldats.
- b. *huwa l-junuud-u
 lui les-soldats-nom
 C'est les soldats.

Ces faits rappellent ceux qu'on rencontre avec des NP prédicatifs préposés, comme l'illustre la paire de constructions suivantes:

- (15) a. ?a ?ustaad-at-aani ?antumaa
 Q professeur-fem-duel.nom vous-duel
 Est ce que vous (deux) êtes professeures?

⁸ Pour rendre compte des différences entre *il* et *ce*, Pollock (1983a, 1983b) propose que *il* soit marqué pour le Nb, alors que *ce* ne l'est pas, que *il* soit non thématique (ou [-thématique]), alors que *ce* est thématique. Dans la théorie des explétifs que nous défendons, les deux formes ne sont pas marquées pour le Nb. Cette analyse est compatible avec la thèse de Kayne (1984) selon laquelle les pronoms explétifs français peuvent porter des marques de Gr et de Nb, au moins dans les cas d'inversion complexe tels que (i):

(i) Les femmes sont-elles venues?

Kayne a montré que le pronom dans (i) n'est pas argumental. Une analyse similaire est adoptée et élaborée dans Rizzi & Roberts (1989).

Par ailleurs, quoique la distinction thématique (ou plutôt argumentale) soit opératoire, elle est insuffisante pour dériver les différences distributionnelles entre le *ce* et le *il* français et le *huwa* arabe. Voir plus bas.

Voir aussi Guéron (1992) pour une extension de l'analyse de Moro (1991) aux phrases copulatives françaises et anglaises, en particulier.

⁹ L'accord ne se fait pas en Pers, d'où la grammaticalité des constructions suivantes:

(i) ?inna-hu ?anaa
 que-lui moi
 C'est moi.

(ii) huwa ?anaa
 lui moi
 C'est moi.

- b. *ʔa ʔustaad-at-un ʔantumaa
 Q professeur-fem-nom vous-duel
 Est ce que vous (deux) êtes professeur?

Dans (15a), le nom prédicatif préposé s'accorde en Gr et en Nb avec le sujet au duel féminin. La construction (15b), où l'accord ne se fait qu'en Gr, est exclue¹⁰.

Il est à noter que, dans les phrases identificationnelles (qui ne sont pas analysables comme des phrases prédicatives inversées), rien ne force l'accord en Gr et en Nb entre les deux NPs impliqués. C'est ainsi que le premier NP dans (16) ne s'accorde avec le second ni en Gr ni en Nb:

- (16) l-muṣiibat-u hiya ʔantum
 la-catastrophe-nom elle vous
 La catastrophe (c') est vous.

Pour expliquer ce fait, il est raisonnable de supposer que les deux NPs n'entretiennent pas de relation de prédication ou qu'ils ne sont pas impliqués dans une relation configurationnelle d'accord. Seule la copule pronominale et le premier NP fonctionnent probablement comme tête et spécifieur de l'accord, respectivement.

Au vu des considérations mentionnées plus haut, il est aisé de conclure que la forme H dans (7) ou (14a) n'a pas pour source une position argumentale, bien qu'on ne puisse pas décider sur la base des faits d'accord uniquement s'il s'agit d'un prédicat ou d'une copule identifiant un pro explétif sujet. Toutefois, d'autres faits rendent l'analyse copulative du H peu plausible.

Considérons de nouveau les jugements de grammaticalité liés à (9). Comme nous l'avons indiqué, ces jugements ont une explication directe dans l'hypothèse prédicative. Par contre, on voit mal ce qui pourrait exclure ces constructions si on autorisait un pro explétif en position sujet, identifiable par la copule *huwa*. Même si on postulait un pro explétif dans ce cas, la seule voie plausible permettant de rejeter le résultat est de postuler que le pro est prédicatif.

L'inadéquation de cette approche est confirmée par le fait que les phrases prédicatives normales n'autorisent pas de copule pronominale, comme l'illustre l'exemple suivant:

¹⁰ L'hypothèse la plus plausible concernant la position de l'explétif en S-structure est qu'il monte dans une sorte de position «topique», quoique Moro (1991) postule que «there» monte en position de sujet flexionnel.

- (17) r-rajul-u (*huwa) dakiyy-un
 l'homme-nom (*lui) intelligent-nom
 L'homme est intelligent.

Si la copule n'est pas réalisable en (17), on voit mal comment elle le serait en (7), (9) ou (14).

Dans le même ordre de faits, l'agrammaticalité d'une construction telle qu'illustrée en (18) est prédictible dans le cadre de l'hypothèse prédicative, mais pas dans celui de l'analyse copulative:

- (18) *huwa huwa l-kasal-u
 lui lui la-paresse-nom
 C'est la paresse.

Comme indiqué plus haut, la copule pronominale n'est pas réalisable dans une phrase prédicative. L'agrammaticalité de (18) serait donc exactement similaire à celle de (17) (avec copule), sauf que les positions de sujet et prédicat y sont inversées. Si *huwa* pouvait fonctionner comme copule identifiant un pro dans une phrase prédicative, on voit mal pourquoi la phrase correspondante avec pronom lexical serait exclue¹¹.

Nous concluons donc que le H explétif a pour source une position de prédicat et que les faits d'accord observés découlent de ce statut.

2.4 Variation en traits phi

Nous avons montré que le pronom explétif prédicatif variait en Gr et en Nb en fonction de la variation du sujet thématique en termes de ces traits. L'examen plus détaillé de la distribution de l'explétif en position préclausale révèle cependant que cette description doit être raffinée. En effet, les valeurs des traits de Nb et de Gr portés par l'explétif ne sont pas toujours directement déterminées par ceux du sujet thématique de la phrase.

¹¹ Reste à savoir pourquoi la copule n'est pas réalisable dans les phrases prédicatives discutées. L'investigation des contraintes sur cette réalisation dépasse le cadre de cet article. Pour quelques suggestions, voir Fassi (à paraître).

Considérons les constructions suivantes:

- (19) huwa l-laah-u rabbii
 lui Allah-nom dieu-mien
- a. C'est Allah mon dieu.
- b. C'est qu'Allah est mon dieu.
- (20) hiya l-maniyyat-u ʔanʕab-at ʔadfaar-a-haa
 elle la-mort-nom a sorti-fem griffes-acc-sienne
- a. C'est la mort (qui) a sorti ses griffes.
- b. C'est que la mort a sorti ses griffes.
- (21) hum l-junuud-u xaraj-uu li-l-ma^ckrakat-i
 eux les-soldats-nom sont sortis pour-la-bataille-gen
- a. Ce sont les soldats (qui) sont sortis pour la bataille.
- b. C'est que les soldats sont sortis pour la bataille.

Dans ces exemples, l'explétif apparaît en position préclausale. Les interprétations ambiguës de ces phrases révèlent que deux structures différentes peuvent leur être associées: (a) celle d'une phrase nominale qui ne diffère pas fondamentalement de celle associée à (14a), *hum* étant un prédicat qui s'est déplacé par-dessus le sujet thématique et la phrase qui suit le sujet étant une phrase adverbiale adjointe probablement à IP; (b) *hum* est un prédicat suivi d'une phrase à structure SVO. La lecture (a) et la structure qui y est associée ne pose aucun problème particulier concernant la dépendance de l'explétif en termes de valeurs des traits phi. C'est la structure (b), où l'explétif n'est pas engendré dans une position interne au IP (qui contient le sujet thématique), qui est problématique au vu de cette dépendance. En effet, le problème peut être résumé ainsi: comment l'explétif hérite-t-il des valeurs des traits discutés, bien qu'il ne soit pas en relation directe de prédication avec le sujet thématique, mais uniquement avec la phrase qui le contient?

Le problème devient plus complexe quand on examine les propriétés des explétifs placés en position initiale d'une structure à ordre VSO. C'est ainsi qu'on constate que l'explétif est limité aux formes du singulier même lorsque le sujet thématique est au pluriel. Comparer (22) à (23):

- (22) ?inna-haa jaa?-at l-banaat-u
 que-elle est venu-fem les-filles-nom
 C'est qu'il est venu les filles.
- (23) a. *?inna-hunna ji?-na l-banaat-u
 que-elles est venu-3 fem. pl les-filles-nom
 C'est qu'elles sont venues les filles.
- b. *?inna-haa ji?-na l-banaat-u
 que-elle est venu-3 fem. pl les-filles-nom
 C'est qu'elle sont venues les filles.

Dans ces constructions, on observe une variation en Gr à la fois de l'explétif et de l'accord porté par le verbe. Parallèlement, aucune variation en Nb n'est permise. La grammaire traditionnelle rejette (23a) en stipulant que le pronom explétif est singulier. Elle rejette (23b) en invoquant un accord obligatoire entre l'explétif et l'accord. Cependant, les deux observations sont loin d'être établies. Au vu des exemples (14a) et (21), il est clair qu'on ne peut pas limiter la classe des explétifs à celle des pronoms singuliers. Par ailleurs, l'accord entre l'explétif et AGR n'est pas nécessairement vrai. En arabe marocain (= AM), par exemple, les deux constructions explétives suivantes sont bien formées:

- (24) ra-h jaw l-ulaad
 vois-lui sont venus les-enfants
 Il est venu les enfants.
- (25) ra-hum jaw l-ulaad
 vois-eux sont venus les enfants
 Ils sont venus les enfants.

Dans (24), l'explétif prend la forme du singulier, bien que le verbe soit porteur d'un accord pluriel, alors que dans (25) les deux morphèmes sont au pluriel. Contrairement à ce qui se passe en AS, les deux constructions sont bien formées.

Au vu des faits examinés, il semble inadéquat de stipuler une liste de la classe des explétifs possibles dans une langue¹². Dans le cas optimal, la liste de ces derniers équivaldrait (pour toutes les langues) à celle des pronoms non marqués pour la Pers. Les autres limitations découlent de propriétés internes à une langue donnée. L'analyse des faits requiert donc une explication des restrictions internes à

¹² Dans Fassi (1988) et Mohammad (1990), pour l'AS, et Pollock (1983a) pour le français, il est supposé que l'explétif est spécifié pour le Nb sg. Cette hypothèse est incorrecte, que ce soit pour le français (voir note 5) ou pour l'AS, comme le montrent les faits discutés.

l'AS qui font: (a) qu'un explétif pluriel et un accord pluriel ne peuvent pas apparaître dans une configuration VSO; (b) qu'ils le doivent avec une structure SVO où le sujet thématique est au pluriel. Elle requiert également la caractérisation des paramètres permettant à (b) d'être la norme en AM, alors que (a) conduit à des constructions mal formées. L'approche que nous défendrons consiste à dériver les différentes propriétés des explétifs des propriétés de AGR dans les langues en question, ainsi que de principes de légitimation des traits phi portés par les explétifs¹³.

3. Accord, légitimation et explétifs

Dans cette section, nous analysons les distributions des explétifs, leur marquage (éventuel) en traits phi, ainsi que les propriétés du AGR compatible avec les explétifs. La variation observée à travers les langues nous permet d'établir un principe de légitimation mutuelle de AGR et du NP qui se trouve dans son Spec. Par ailleurs, une paramétrisation de AGR selon sa nature argumentale ou non semble nécessaire.

3.1 Accord pauvre et accord riche en AS

Dans une construction où aucun explétif n'est visible, l'accord verbe-sujet varie, en AS, selon que le sujet est préverbal ou post-verbal. Si l'ordre des constituants de la phrase est VS(O), l'accord du verbe avec le sujet thématique se fait en Gr seulement, mais pas en Nb¹⁴. Cet accord sera qualifié de *pauvre*. Par contre, lorsque l'ordre est SV(O), l'accord se fait à la fois en Nb et en Gr; on parlera alors d'accord *riche*. Les principaux contrastes sont les suivants:

- (26) a. t-adhab-u l-banaat-u
 fem-part-indic les-filles-nom
 Les filles partent.

¹³ Kayne (1984, note 25, p. 229), suppose que «l'absence d'accord en genre et en nombre [...] dans *Il prend corps dans ce pays des espoirs insensés* [...] découle de [sa condition] (66) [sur les chaînes FF], puisque (au moins) les conditions de théta-assignation forcent le NP en question à être dans la projection de VP et donc de ne pas commander il ...». La condition (66), p. 218, stipule ce qui suit:

(i) Si (α, β) est un lien d'une chaîne C, α étant un argument, alors β porte les mêmes traits de personne, de nombre et de genre que α .

Dans la théorie adoptée ici, cette absence d'accord est paramétrisée dans le sens indiqué.

¹⁴ Pour la Pers, le verbe prend la forme de 3^e Pers, qui n'est pas nécessairement une forme personnelle, mais plutôt celle de la personne par défaut; voir plus loin, section 3. Il est à noter également que l'accord en Gr est optionnel. Voir plus bas, sous-section 2.3.

- b. *y-adhab-na l-banaat-u
 3-part-fem.pl les-filles-nom
- (27) a. l-banaat-u y-adhab-na (t-adhab-na)
 les-filles-nom 3-part-fem.pl
 Les filles partent.
- b. *l-banaat-u t-adhab-u
 les-filles-nom f-part-indic

La différence minimale entre ces distributions est une différence en Nb. La flexion dans (27a) et (26b) porte le Nb (pluriel), alors que celle dans (26a) n'est pas marquée morphologiquement pour le Nb. Le Nb singulier n'y est déduit que par défaut. Supposons alors que le Nb n'est pas spécifié (ou activé) dans (26a), alors qu'il l'est dans (27a) et que ce qui distingue les deux constructions est la valeur de Nb¹⁵. Il semble alors que le Nb, lorsqu'il est spécifié, doit être légitimé dans une configuration Spec-tête, par l'occurrence d'un NP dans son Spec (avec lequel il est coindicé). Ceci a comme conséquence de forcer la montée du NP sujet dans Spec Nb (ou plus généralement Spec AGR). Pareillement, on supposera que l'occurrence d'un NP dans le Spec du Nb force sa spécification (ou l'active). Pour rendre compte de cette légitimation bijective, le principe suivant a été proposé dans Fassi (à paraître)¹⁶:

- (28) Principe de Légitimation Mutuelle (= PLM)
 AGR (riche) est légitimé par NP dans son Spec et NP dans Spec
 AGR est légitimé par AGR (riche).

La première clause de ce principe rend compte de l'agrammaticalité de (26b), puisque le AGR riche dans ce cas n'est pas légitimé. Seul un AGR pauvre est alors possible. On suppose que, dans ce cas, AGR n'est pas spécifié pour le Nb, ce qui permet au NP sujet de rester plus bas que AGR. La seconde clause rend compte, par ailleurs, du contraste dans (27). La construction (27a) observe le principe (28), alors que (27b) en viole la seconde clause.

Ce principe semble adéquat pour traiter des faits de l'AS. Voyons maintenant comment il peut être étendu aux autres langues et éventuellement révisé.

¹⁵ Inversement, on peut supposer que le AGR des structures VS est un AGR marqué pour une valeur singulier de Nb. Cette proposition n'est pas tenable, cependant, comme nous le verrons.

¹⁶ Le PLM semble être parallèle au «Critère Wh» de Rizzi (1991) et peut être dénommé «Critère AGR», à l'instar des autres «Critères» proposés dans la littérature.

3.2 L'accord dans d'autres langues

La comparaison sera limitée essentiellement au français et à l'AM. Les faits du français semblent corroborer l'existence du PLM. Soit les contrastes suivants:

- (29) a. Il est venu trois enfants.
 b. *Est venu trois enfants.
- (30) a. Trois enfants sont venus.
 b. *Ils sont venus trois enfants.
 c. *Sont venus trois enfants.

Les contrastes entre (29) et (30) rappellent fortement les contrastes observés en AS. Lorsque AGR est marqué pour le Nb, le sujet (dans Spec) ne peut pas être un explétif, d'où l'agrammaticalité de (30b). Lorsque AGR n'est pas marqué pour le Nb, le sujet thématique n'est pas forcé de monter et un explétif peut être introduit comme sujet. En fait, il *doit* être introduit, comme le montre l'agrammaticalité de (29b) et (30c). Le français n'étant pas une langue pro drop, il est possible de recourir au Principe de Projection Étendu (= EPP) pour rendre compte de cette agrammaticalité. La version du EPP dont on a besoin est la suivante:

- (31) EPP: Spec AGR doit être rempli par un NP sujet en S-structure.

Dans (29b), Spec AGR n'est pas rempli par un sujet en S-structure et le résultat est rejeté. (30b) satisfait à (31), mais la construction est mal formée pour des raisons d'accord. Comme en AS, AGR ne peut pas accepter un sujet non référentiel ou non quantificationnel, c'est-à-dire un sujet non argumental.

Il semble donc que la nature argumentale du sujet de AGR en français et en AS varie selon que celui-ci est spécifié pour le Nb (en particulier) ou ne l'est pas. Si le Nb est spécifié, seul un sujet argumental peut le légitimer. Si le Nb n'est pas spécifié, son sujet peut être un explétif¹⁷. D'autres propriétés des chaînes explétives séparent les deux langues, mais les faits qui nous intéressent semblent identiques¹⁸.

¹⁷ Des phrases telles que (i) et (ii) semblent (à première vue) remettre en question cette vue des choses:

(i) Ce sont les soldats.
 (ii) There were three people in the room.

De la même manière, un lecteur de RQL observe qu'il y a beaucoup de faits qui montrent qu'on a un Nb avec l'explétif, comme par exemple les contrastes suivants:

(iii) There were/*was three men in the room

Considérons, maintenant, les faits de l'AM. Dans cette langue, le Nb ne semble pas exiger de sujet argumental dans son Spec. Il peut se trouver aussi bien dans les structures où le sujet thématique est en position préverbale, comme dans (32), que dans celles où il est en position post-verbale, comme dans (33):

(32) l-ulaad jaw
les enfants sont venus
Les enfants sont venus.

(33) jaw l-ulaad
sont venus les enfants
Les enfants sont venus.

Puisque l'AM est une langue pro drop, on peut supposer que (33) a une structure semblable à celle de (24), répétée ici en (34) par commodité, sauf que l'explétif est un pronom vide (ou pro):

(34) ra-hum jaw l-ulaad
vois-eux sont venus les enfants
Ils sont venus les enfants.

Si tel est le cas, (33) observerait apparemment le principe (31), de la même manière que le fait (34)¹⁹.

(iv) There seem/?? seems to be three men in the room.

Toutefois, Pollock s'est évertué à montrer que les constructions explétives avec Nb pluriel sont moins naturelles que ne le sont celles où le verbe est au singulier. Pour leur dérivation, voir Pollock (1983a, 1983b) ainsi que la dérivation proposée plus loin pour des structures analogues en AM.

¹⁸ On peut citer deux différences importantes:

(a) les cas de l'explétif et du sujet thématique sont clairement différents en AS, voir exemple (22), où l'explétif reçoit l'accusatif du complémentiseur, alors que le sujet thématique est marqué du nominatif.

Puisqu'il est généralement supposé qu'une chaîne n'a qu'un cas unique, on doit supposer que l'explétif et le NP argumental n'appartiennent pas à la même chaîne. Cette conclusion est conforme à la condition suivante de Chomsky (1986):

(i) Si $C = (\alpha_1, \dots, \alpha_n)$ est une chaîne maximale, alors α_n occupe l'unique position thématiquement marquée et α_1 l'unique position casuellement marquée.

(b) il est frappant de constater qu'il n'y a pas d'effet indéfini en arabe, comme le montre également (22). Nous ne nous intéresserons pas ici à la dérivation de ces différences. Pour différentes propositions, voir les articles contenus dans Reuland & ter Meulen (1987).

Par ailleurs, le Gr n'est pas impliqué en français, mais peut être impliqué en arabe. Puisque la spécification des traits est hiérarchisée, comme nous le verrons dans la section 3. Voir (57), l'absence de spécification de Gr suggère une absence de spécification de Nb. Le Gr peut être neutralisé, cependant, sans remettre en question la hiérarchisation postulée. Voir plus loin, section 3. Pour d'autres éléments de variation des chaînes explétives, voir Vinet (1987, 1991).

¹⁹ Une autre possibilité est de supposer que EPP n'opère pas et que la structure (33) est une vraie structure VS. La montée du sujet ne serait alors obligatoire que dans les langues où le Nb est argumental, comme en français et en AS, par exemple. Cela suggère que si AGR porte une valeur positive de [arg], celle-ci doit être vérifiée en S-structure.

Pour rendre compte de la variation entre l'AM et l'AS, le recours à une paramétrisation du Nb, selon la nature argumentale de la chaîne dont celui-ci est membre, est donc nécessaire. Cette variation peut être traitée par le *paramètre argumental* formulé en (35):

- (35) Nb est lié par un NP [\pm arg]

Par [+arg], on entend un NP référentiel ou quantificationnel. Par [-arg], on entend un explétif (qui est probablement de nature prédicative). Dans AS, le Nb est [+arg], dans AM, il est neutre vis-à-vis de cette spécification. En français et en anglais, le Nb tend à être [+arg], même si cette marque positive peut être marginalement neutralisée, comme il est montré dans Pollock (1983b).

Reste à savoir pourquoi les constructions suivantes sont exclues en AM:

- (36) *ja l-ulaad
est venu les enfants
Les enfants sont venus.

- (37) *ra-h ja l-ulaad
vois-lui est venu les enfants
Il est venu les enfants.

Ces faits suggèrent qu'en AM (mais pas en français), le verbe doit s'accorder avec le sujet thématique qu'il soit préverbal ou post-verbal, sans que le Nb de l'explétif soit déterminant (puisque'il peut être potentiellement neutre). L'existence de constructions telles que (25), répétée ici en (38) par commodité, montre qu'il peut ne pas y avoir d'accord en Nb entre le verbe et l'explétif:

- (38) ra-h jaw l-ulaad
vois-lui sont venus les-enfants
Il est venu les enfants.

Il est raisonnable de penser que l'explétif pluriel a une valeur spécifiée de Nb et que celle-ci doit être légitimée par un AGR pluriel. Par contre, l'explétif non pluriel n'a pas de valeur spécifiée pour le Nb, ce qui lui laisse la possibilité d'être compatible avec un AGR pluriel (sans pour autant pouvoir le légitimer directement). Cette

Par ailleurs, si le EPP n'opère pas, on peut supposer que la non-existence de constructions comme (29b) en français est due à une propriété paramétrique qui fait que dans cette langue (mais pas en AS ni en AM), la valeur négative du trait [arg] doit être vérifiée en S-structure.

situation rappelle (en partie) celle du *ce* français, dans des phrases comme (39), sauf que *ce* (dans son usage explétif) n'a pas de forme pluriel:

(39) Ce sont les enfants.

L'explétif de forme singulier dans (38) et (39) ne peut pas légitimer la marque de pluriel porté par l'accord, puisqu'il n'en porte pas. Il doit alors former une chaîne avec un NP portant le Nb. Ces faits suggèrent une révision de la première clause du PLM comme suit:

(40) AGR riche est légitimé par un NP dans son Spec, ou par un NP appartenant à une chaîne dont le NP dans son Spec est membre.

Par ailleurs, la non-existence de constructions comme (36) et (37), portant un accord pauvre, suggère que AGR en AM semble être toujours spécifié pour le Nb. Autrement dit, à l'inverse du français et de l'AS, l'AM ne semble pas avoir deux types d'AGR (un riche et un pauvre), mais un seul.

3.3 AGR pauvre.

Nous avons montré que le trait de Nb de l'explétif en AM n'est pas déterminant pour légitimer le trait de Nb dans AGR. Par ailleurs, nous avons supposé que les langues qui ont un accord pauvre (c'est-à-dire non-marqué pour le Nb) n'admettent que des explétifs de forme singulier en position préclausale. Nous nous intéressons ici à la variation d'accord pauvre et d'explétif singulier en Gr, ainsi qu'au problème de la légitimation de ces formes.

Observons deux différences (sans doute corrélées) entre le français et l'AS: l'accord pauvre en AS peut être féminin ou non, et il en est ainsi de l'explétif singulier; cette variation n'est pas attestée en français. On n'a pas de constructions telles que (41):

(41) a. *Elle est venue des filles

b. *Il est venue des filles.

Seule (42) est possible:

(42) Il est venu des filles.

Cette absence de variation suggère que l'accord pauvre en français n'est marqué pour aucun trait, contrairement à l'accord pauvre arabe qui peut être marqué pour le Gr.

Puisque l'accord pauvre français ne semble être spécifié pour aucun trait, on peut supposer qu'il n'a pas besoin d'être légitimé²⁰. Par contre, la question est de savoir comment le Gr en AS est légitimé dans ces contextes.

Notons d'abord une variation en Gr largement attestée dans les grammaires traditionnelles. Il semble qu'en gros, l'usage d'un accord ou d'un explétif féminin avec un sujet thématique féminin est (relativement) optionnel, alors que l'usage d'un accord ou d'un explétif féminin avec un sujet thématique masculin est impossible. Les jugements suivants illustrent ces observations²¹:

- (43) a. *ḡahaba saa^cat-un mina l-layl-i*
est passé heure-nom de la-nuit-gen
Une heure de la nuit est passée.
- b. *ḡahaba-t saa^cat-un mina l-layl-i*
est passé-fem heure-nom de la-nuit-gen
Une heure de la nuit est passée.
- (44) a. *jaaʔ-a l-kilaab-u*
est venu-fem les-chiens-nom
Les chiens sont venus.
- b. *jaaʔa-t l-kilaab-u*
est venu-fem les-chiens-nom
Les chiens sont venus.
- (45) a. *ʔinna-hu jaaʔ-a l-kilaab-u*
que-lui est venu les-chiens-nom
C'est qu'il est venu les chiens.
- b. *ʔinna-haa jaaʔa-t l-kilaab-u*
que-elle est venu-fem les-chiens-nom
C'est qu'elle est venue les chiens.

²⁰ Il est raisonnable de penser que le Principe d'Interprétation Totale (ang. *Full Interpretation*) de Chomsky (1986) ne s'applique qu'aux éléments qui ont un contenu positif.

²¹ Pour plus de détails, voir Fassi (1984)). En AS moderne, la tendance générale est à l'accord en Gr entre le sujet thématique et le verbe, ou l'explétif et le verbe, mais la variation persiste (pour des effets stylistiques surtout). Pour les non-arabisants, il faut préciser que le pluriel non humain en AS est traité par les locuteurs comme un féminin singulier.

- c. ?inna-hu jaaʔ-at l-kilaab-u
 que-lui est venu-fem les-chiens-nom
 C'est qu'il est venue les chiens.

Dans ces constructions, le sujet thématique est féminin, alors que la flexion ou l'explétif ne le sont pas nécessairement. Il en de même dans l'exemple suivant cité par Wright (1974):

- (46) ?inna-hu ?amat-u llaah-i daahib-at-un
 que-lui esclave-fem-nom Allah-gen partant-fem-nom
 C'est l'esclave de Dieu (qui) part.

Dans cette construction, l'explétif est de forme masculine, bien que le sujet thématique soit au féminin. Cette variation ne vaut pas, cependant, dans l'autre direction, c'est-à-dire que ni la flexion ni l'explétif ne peuvent se mettre au féminin lorsque le sujet est masculin, d'où l'agrammaticalité des constructions suivantes:

- (47) *jaaʔ-aat l-walad-u
 est venu-fem l'enfant-nom
- (48) *?inna-haa jaaʔ-at l-walad-u
 que-elle est venu-fem l'enfant-nom

L'agrammaticalité de (47) indique qu'il est nécessaire d'établir une relation entre le Gr de AGR et celui du sujet thématique. Si celui-ci est masculin, l'accord ne peut pas être féminin. Mais si le sujet est féminin, l'accord peut être féminin ou neutre. Par ailleurs, l'agrammaticalité de (48) montre bien que l'explétif ne peut pas (à lui seul) légitimer le Gr de AGR. Ces faits, ajoutés à ceux de l'AM, à propos du Nb, montrent que les traits spécifiés de l'explétif doivent être légitimés par AGR, mais que les traits spécifiés de AGR doivent être légitimés par le sujet argumental ou la chaîne explétive qui le contient, du moins pour le Nb. Qu'en est-il alors du Gr? Est-il nécessairement légitimable par une chaîne explétive, comme l'est le Nb?

Les faits de variation observés en (45c) et (46), par exemple, indiquent que si une chaîne explétive est établie, l'explétif peut être aussi bien marqué du féminin que neutre. De ce point de vue, il se comporte par rapport au Gr de la même manière que le fait l'explétif en AM par rapport au Nb. En particulier, la légitimation du Gr par l'explétif n'est jamais opératoire. Celui-ci ne sert que d'intermédiaire dans celle-là. Les traits du NP thématique sont déterminants.

Par ailleurs, il est à observer que le statut de l'accord en Gr avec le sujet thématique n'est pas le même, selon que ce dernier est en position pré-verbale ou post-verbale. Dans le premier cas, l'accord est obligatoire, alors qu'il est (relativement) facultatif dans le second cas. Comparer (43) et (44) à (49):

- (49) a. l-kilaab-u jaaʔa-t
 les-chiens-nom est venu-fem
 Les chiens sont venus.
- b. *l-kilaab-u jaaʔa
 les-chiens-nom est venu

Ce contraste suggère que le Gr dans (49) doit être légitimé dans une configuration Spec-tête, alors qu'il est somme toute parasite dans (43) et (44).

Ces faits indiquent également qu'un NP thématique en position Spec rend l'accord en Gr obligatoire, alors qu'un explétif ne le fait pas. Cette observation, ajoutée à celle concernant la variation en Nb de l'explétif en AM, corrobore l'idée centrale avancée dans cet article, à savoir qu'un NP argumental légitime l'accord, alors que l'explétif ne le fait pas. Il est à rappeler également que l'explétif, quoique pouvant être porteur de Gr et de Nb, ne permet en aucun cas de légitimer les traits phi de AGR. Ainsi, les traits phi de l'explétif comptent comme redondants et il n'est pas étonnant que des langues comme le français ou l'anglais n'utilisent que des formes neutres comme explétifs.

En résumé, nous avons donc montré comment la légitimation des traits phi dans une configuration Spec-tête dépend essentiellement de l'existence d'un NP argumental. L'explétif ne joue pas de rôle (majeur) dans cette légitimation. Cet état de fait suggère une paramétrisation des traits phi, en tenant compte de leur nature argumentale ou non argumentale, conformément à (35). Les traits phi de AGR doivent être argumentaux et ceux de l'explétif sont normalement neutres. Un explétif devrait normalement n'être spécifié pour aucun trait phi puisque cette spécification est inutile, dans le sens où elle ne change en rien la nature neutre de l'explétif.

3.4 L'asymétrie VSO/SVO

Revenons maintenant au problème soulevé dans la sous-section 1.4 plus haut, à savoir pourquoi les formes d'accord et d'explétif sont limitées au singulier dans

une structure VSO, alors qu'elles varient selon le nombre du sujet thématique lorsque qu'elles précèdent une construction SVO. L'asymétrie est illustrée par les exemples (21) et (22), répétés en (50) et (51) par commodité:

(50) hum l-junuud-u xaraj-uu li-l-ma^crakat-i
 eux les-soldats-nom sont sortis pour-la-bataille-gen
 C'est que les soldats sont sortis pour la bataille.

(51) ʔinna-haa jaaʔ-at l-banaat-u
 que-elle est venu-fem les-filles-nom
 C'est qu'il est venu les filles.

Soit d'abord (51). Rappelons-nous que dans cette construction, le trait féminin est légitimé par le sujet thématique via l'explétif, mais le trait pluriel ne peut pas l'être, conformément au PLM. Par ailleurs, dans la lecture de (50) qui nous intéresse, à la fois l'explétif et l'accord sont au pluriel. L'accord pluriel est légitimé par le NP pluriel localisé dans Spec AGR. Qu'en est-il alors de l'explétif, et comment le trait pluriel y est-il forcé?

Supposons que l'explétif soit également analysable comme prédicat dans ces contextes, c'est-à-dire qu'il fonctionne comme prédicat par rapport à la phrase qui le suit. Aussi bien dans (50) que dans (51), H est déplacé dans une position précédant le sujet initial²². Étant un prédicat, H a les propriétés d'accord d'un prédicat, c'est-à-dire qu'il s'accorde en Gr et en Nb avec son sujet. Comme le sujet ici est une phrase, dont la tête est AGR, cf. Chomsky (1989) pour cette hypothèse, nous supposerons que H s'accorde avec AGR et porte les mêmes valeurs de traits de Nb et de Gr que celui-ci. Il s'ensuit qu'AGR étant pluriel dans (50), H l'est aussi. Par contre, dans (51), la valeur pluriel n'étant ni activée ni légitimée dans la configuration d'accord interne à la phrase, l'explétif doit être également non pluriel.

Dans cette analyse, les faits discutés reçoivent donc un traitement unifié, sans qu'il y ait besoin de recourir à des mécanismes supplémentaires. En outre, l'hypothèse de l'explétif prédicat trouve plus ample motivation. Dans la section suivante, nous nous proposons d'intégrer les résultats défendus dans une théorie de la spécification (ou sous-spécification) des formes pronominales et des formes d'accord.

²²Comme indiqué plus haut, nous supposons que la montée du prédicat a lieu dans une position de topique, quoique rien ne découle de cette proposition pour les besoins de cet article.

4. Spécification et hiérarchisation des traits

Dans les sections précédentes, nous avons montré que les formes pronominales H ou les formes d'AGR pouvaient être spécifiées ou non pour les traits de Gr, de Nb et de Pers, selon le contexte. Cela suppose que la spécification d'une forme est nulle, partielle ou totale (selon les cas), que ce soit au niveau du lexique ou de la syntaxe. Dans cette section, nous examinons comment ces deux composants se répartissent la tâche de la spécification. Par ailleurs, nous montrons que la spécification des traits est hiérarchisée, de telle sorte que la spécification d'un trait plus haut dans la hiérarchie entraîne celle des traits qui lui sont inférieurs.

4.1 Hiérarchie des traits

Parmi les formes pronominales arabes, seules les formes H, affectées normalement à la 3e Pers, peuvent être considérées comme non spécifiées lexicalement pour la Pers. Comme nous l'avons expliqué plus haut, ces formes peuvent être employées comme copules ou comme explétifs. Dans les deux cas, le trait de Pers n'est pas spécifié. Nous représenterons l'absence de spécification par des variables (α , β , γ), alors que les traits spécifiés sont marqués 1 ou 2 pour la Pers, ou + ou - pour le Gr (fem et masc, respectivement) et le Nb (pl et sing, respectivement). Ainsi, les formes H sont marquées pour la Pers dans le lexique comme suit:

(52) huwa, hiya, ...: [α Pers]

Selon qu'elles sont marquées ou non pour le Gr et le Nb, les formes H ont des spécifications différentes dans le lexique, comme l'illustrent les entrées suivantes:

(53) huwa «il»: [α Pers, β Nb, γ Gr]

(54) hiya «elle»: [α Pers, β Nb, +fem]

(55) hum «ils»: [α Pers, +pl, -fem]

Ces spécifications sont en net contraste avec celles des formes de 1re ou 2e Pers. En effet, la spécification de la Pers, dans ces formes, doit aller de pair avec celle du Nb et du Gr (même si le Gr peut être quelquefois neutralisé au niveau de la forme pronominale (cette neutralisation est représentée ici par \emptyset):

- (56) a. ?anaa «moi»: [1 Pers, -pl, ø Gr]
 b. nahnu «nous»: [1 Pers, +pl, ø Gr]
- (57) a. ?anti «toi-fem»: [2 Pers, -pl, +fem]
 b. ?antum «vous-masc»: [2 Pers, +pl, -fem]

Quoique le Gr peut être neutralisé dans certaines formes pronominales, il ne l'est pas au niveau des formes d'accord. Ainsi dans l'accord adjectival, par exemple, un pronom de 1re Pers doit être désambiguïsé, comme le montre le contraste suivant:

- (58) a. ?anaa jamiil-at-un
 moi belle-nom
 Je suis belle.
- b. ?anaa jamiil-un
 moi beau-nom
 Je suis beau.

Ces faits (ainsi que d'autres) suggèrent que la spécification des traits opère selon la hiérarchie suivante:

- (59) Pers > Nb > Gr

3.2 Une conséquence pour la morphologie verbale

Une des conséquences intéressantes de l'hypothèse de hiérarchisation est qu'elle permet de résoudre un problème soulevé plus haut à propos des traits impliqués dans l'accord pauvre: s'agit-il à la fois du Gr et de la Pers, à l'exclusion du Nb, ou seulement du Gr?

Si la hiérarchie établie en (59) est tenable, l'absence de spécification de Nb augure d'une absence de spécification de Pers. Cela veut dire que dans des phrases VS comme (44a), répétée ici en (60), le verbe n'est pas marqué pour la Pers²³:

²³ Pour distinguer la flexion que porte le verbe fini de la flexion portée par l'adjectif (ou participe de nature adjectivale), il est nécessaire de supposer que la première, mais pas la seconde, comprend un trait de Pers, même s'il n'est pas spécifié. Ce marquage lexical pour le trait, qui est à distinguer de la spécification pour une valeur positive ou négative du trait, serait légitimé, par ailleurs, par T, M, ou A en AS, cf. Fassi (à paraître) ainsi que Rouveret (1991).

- (60) jaaʔ-a l-kilaab-u
 est venu les-chiens-nom
 Les chiens sont venus.

L'absence de marque de Pers dans la flexion verbale rend celle-ci compatible avec un pronom explétif sujet, comme c'est le cas dans (45a), répétée ici en (59):

- (61) a. ʔinna-hu jaaʔ-a l-kilaab-u
 que-lui est venu les-chiens-nom
 C'est qu'il est venu les chiens.

Lorsque la morphologie verbale marque clairement la Pers (qu'elle soit 1re ou 2e), son sujet ne peut pas être explétif, comme l'illustre l'agrammaticalité de la construction suivante:

- (62) *ʔinna-hu jiʔ-ti
 que-lui est venu-toi.fem
 C'est que tu es venue.

Dans ce contexte, seul un pronom personnel peut fonctionner comme sujet préverbal²⁴:

- (63) ʔinna-ki jiʔ-ti
 que-toi.fem est venu-toi.fem
 C'est que toi, tu es venue.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons examiné l'affectation des différentes formes pronominales à des usages variés, qu'ils soient pronominaux personnels, explétifs, ou copulatifs. Nous avons montré comment les (sous)spécifications lexicale et syntaxique pouvaient rendre compte de ces distributions. En outre, nous avons proposé quelques ingrédients d'une théorie des traits de AGR, en soutenant une paramétrisation de ceux-ci selon qu'ils sont (positivement) argumentaux ou neutres. Par ailleurs, nous avons défendu la thèse selon laquelle la liste des explétifs d'une langue est dérivable de celle des pronoms dits de 3e Pers et des propriétés de AGR

²⁴ Pour rendre compte du fait que l'inversion complexe en français ne peut se faire qu'avec un clitique de 3e Pers, Kayne (1984, p. 219) propose la condition suivante, = (74):

(i) Un pronom personnel de 1re ou 2e Pers doit être nécessairement un argument.

Si nous supposons qu'un argument doit être spécifié pour tous les traits phi, cette condition serait dérivable de la hiérarchie (59).

dans la langue, en particulier de son positionnement vis-à-vis du paramètre argumental. Nous avons également analysé les traits phi de l'accord pauvre ainsi que ceux de l'explétif et montré que dans les cas les plus simples, ces traits ne sont nullement spécifiés.

Si ces propositions sont recevables, elles permettront non seulement de nous éclairer davantage sur les systèmes pronominaux et les systèmes d'accord dans les langues ainsi que leur interaction, mais également sur les différences typologiques d'ordre des mots dans celles-ci, en particulier celles qui caractérisent les langues (et/ou structures) VS et les langues (et/ou structures) SV.

Abdelkader Fassi Fehri
Faculté des Lettres de Rabat

Références

- CHOMSKY, N. (1982) *Some Concepts and Consequences of the Theory of Binding*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1986) *Knowledge of Language*, New York, Praeger Publications.
- CHOMSKY, N. (1989) «Some notes on economy of derivation and representation», *MIT WPL*, n° 10, Cambridge, Mass.
- FASSI FEHRI, A. (1984) «Agreement, binding and coherence», in M. Barlow & C. Ferguson (éd.), *Agreement in Natural Language, Approaches, Theories, Descriptions*, Stanford, CSLI, pp. 107-158.
- FASSI FEHRI, A. (1988) «On pleonastics in Arabic», in J. Pleines (éd.), *La linguistique au Maghreb*, Rabat, Oukad Publishers.
- FASSI FEHRI, A. (à paraître) *Issues in the Structure of Arabic Clauses and Words*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- GUÉRON, J. (1992) «Phrases copulatives», exposé à l'Université de Paris VIII.
- HIGGINBOTHAM, J. (1985) «On semantics», *Linguistic Inquiry*, vol. 16, n° 4, pp. 547-593.
- KAYNE, R. (1984) *Connectedness and Binary Branching*, Dordrecht, Foris.
- MILSARK, G. L. (1976) *Existential Sentences in English*, Bloomington, Indiana, IULC.
- MOHAMMAD, M. A. (1990) «The problem of subject-verb agreement in Arabic: Towards a solution», in M. Eid (éd.), *Perspectives on Arabic Linguistics I*, Amsterdam, J. Benjamins.
- MORO, A. (1991) «The raising of predicates», *MITWPL*, n° 15, Cambridge, Mass., MIT.
- PENNER, Z. (1988) *The Grammar of the Nominal Sentence*, Institut für Sprachwissenschaft, Université de Berne.
- POLLOCK, J.-Y. (1983a) «Sur quelques propriétés des phrases copulatives en français», *Langue Française*, n° 58, pp. 89-105.
- POLLOCK, J.-Y. (1983b) «Accord, chaînes impersonnelles et variables», *Linguisticae Investigationes*, vol. VII, n° 1, pp. 131-181.
- RAPAPORT, T. (1987) *Copular, Nominal, and Small Clauses: A Study of Israeli Hebrew*, Ph.D., MIT.

- REULAND, E. & A. G. B. ter MEULEN (1987) *The Representation of (In)definiteness*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- RIZZI, L. (1990) *Relativized Minimality*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- RIZZI, L. (1991) «Residual verb second and the Wh-Criterion», *Technical Reports in Formal and Computational Linguistics*, Université de Genève.
- RIZZI, L. & I. ROBERTS (1989) «Complex inversion in French», *Probus*, vol. 1, n° 1, pp. 1-30.
- ROUVERET, A. (1991) «Functional categories and agreement», miméo, Paris VIII.
- VINET, M.-T. (1987) «Empty pleonastics and a parametrized INFL», miméo., Université de Sherbrooke.
- VINET, M.-T. (1991) «Observations théoriques sur les explétifs: le cas du créole haïtien», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 20, n° 1, pp. 195-214.
- WRIGHT, W. (1974) *A Grammar of the Arabic Language*, (1858) 3e édition, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.